



Collège Achille
AUZAN
GAP-Hautes Alpes



OPTION THEATRE
SECTIONS
SPORTIVES
JUDO
HANDBALL
CLASSES BILANGUES

ENVIE
DE DECOUVRIR
LE COLLEGE
MAUZAN?

INFORMATIONS SUR LE
SITE DU COLLEGE



Présentation des enseignements

au Collège MAUZAN :

Le collège marque l'entrée des élèves dans l'enseignement secondaire. Il est organisé en 4 niveaux, de la sixième à la troisième, structurés en cycles pédagogiques.

Les cycles : - le cycle 3, cycle de consolidation, unit le CM1, le CM2 et la 6^{ème}. Dans ce cycle, la classe de 6^{ème} doit permettre aux élèves de s'adapter à l'organisation et au cadre de vie du collège, ainsi que d'assurer la continuité des apprentissages entrepris en CM1 et CM2.

- le cycle 4, cycle des approfondissements, comprend les classes de 5^{ème}, 4^{ème} et de 3^{ème}. Durant ce cycle, les élèves développent leurs connaissances et leurs compétences dans différentes disciplines, tout en préparant la poursuite de leur formation et leur future participation active à l'évolution de la société.

(Voir présentation du parcours en collège : <https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/College>)

Les heures d'enseignement en classe de 6^{ème} :

Disciplines enseignées :		Niveau 6 ^{ème} :
Education Physique et Sportive		4h
Arts plastiques :		1h
Education musicale :		1h
Français :		4,5h
Histoire Géographie Education morale et civique		3h
Langue vivante 1 (Anglais)		4h
Langue vivante 2 (Espagnol, allemand ou italien) à partir de la 5 ^{ème}		
Mathématiques		4,5h
Sciences Physiques		3h
Sciences de de la Vie et de la Terre		
Devoirs faits		1h
Options	Bilangue (allemand ou italien)	+ 2,5h
	Théâtre	+1h
	Section sportive (judo ou hand)	+2h
	Latin à partir de la 5 ^{ème}	+2h

En ce qui concerne les options :

Une option est un enseignement facultatif et supplémentaire. Elle doit permettre la pratique d'un enseignement ou d'une activité éducative à un bon niveau. Elle nécessite un engagement régulier de la part de l'élève et de bonnes capacités afin que cet enseignement soit valorisant et épanouissant. Vous trouverez, dans les pages suivantes, les fiches descriptives des options.

Comment postuler à une option à son entrée en 6^{ème} :

En ce qui concerne **les sections sportives**, remplir le bas de la fiche de la section de votre choix puis la faire parvenir au secrétariat du collège selon le calendrier précisé. La réponse à la demande d'option sera faite, au plus tard, le mardi 16 avril 2024. En ce qui concerne **les classes bilangues**, veuillez indiquer votre souhait dans le dossier d'orientation que vous remettrez à l'école primaire pour les vacances de printemps. Puis veuillez l'indiquer dans le dossier d'inscription que vous remettrez au collège MAUZAN (à partir du 11 juin 2024).

En ce qui concerne **l'option théâtre**, veuillez indiquer votre souhait dans le dossier d'inscription que vous remettrez au collège MAUZAN (11 juin 2024). La réponse vous sera faite après le 24 juin 2024.

2 soirées d'accueil de parents de CM2, au Collège Mauzan, seront programmées en juin 2024 afin de visiter l'établissement.

Section sportive Handball



Organisation scolaire :

Les horaires de la section sportive sont inscrits à l'emploi du temps de l'élève (toute absence doit être justifiée). Il y a une évaluation trimestrielle inscrite sur le bulletin.

Le suivi scolaire :

L'enseignant responsable de la section est en relation avec les autres professeurs de la classe. Il veille au bon rattrapage des cours manqués (certains matchs, pour les 4èmes et 3èmes nécessitent de partir toute la journée du mercredi). La pratique sportive est importante mais les résultats scolaires demeurent la priorité.

La Charge d'entraînement :

La section permet aux élèves d'avoir 3 heures supplémentaires de pratique du handball. Ces séances sont encadrées par un enseignant d'EPS et un entraîneur du club de Gap ou un cadre du comité de handball.

Répartition des entraînements :

En accord avec le club de Gap, nous essayons de faire le mieux possible pour que les entraînements (club, section et EPS.) soient répartis dans la semaine de la façon la plus équilibrée possible.

Recrutement en section sportive :

Des tests de sélection (athlétique et handball) auront lieu le **vendredi 12 avril 2024 entre 16h et 18h** au gymnase Lafaille. L'inscription s'effectue en renvoyant le présent document renseigné et signé au secrétariat du collège. (Date limite de retour : le mercredi 10 avril 2024).

Entrée en 6^{ème} : Une dérogation est envisageable si notre collège n'est pas votre établissement de secteur. L'inscription à un club de handball est conseillée avec des aménagements possibles pour la première année.

Entrée en 5^{ème}, 4^{ème} ou 3^{ème} : Pour les collégiens de Mauzan, prendre contact avec M. Jérôme. Pour les collégiens d'autres établissements, une dérogation est envisageable. En fonction des résultats aux tests il sera possible de demander à venir au collège Mauzan. Une pratique en club est indispensable pour intégrer la section à ce niveau.

✂-----

Contacts et inscriptions : Enseignant référent : M. Jérôme, tél : 06 04 47 20 17

Mail : franck.jerome@ac-aix-marseille.fr

Compléter les informations suivantes si vous souhaitez une inscription : (Date limite de retour de cette feuille au secrétariat du collège : le mercredi 10 avril 2024).

Nom de l'élève :Prénom :

Date de naissance :

Ecole actuelle :

Téléphone portable des parents :

Déjà licencié (veuillez entourer la réponse) : OUI NON si OUI, nom du club :



Section sportive Judo

S'inscrire dans une section sportive, c'est choisir de participer à un projet éducatif, c'est un engagement personnel et non obligatoire. Il s'agit d'intégrer des envies sportives dans un projet scolaire qui reste prioritaire et bénéficie d'un suivi attentif.

L'emploi du temps est aménagé pour permettre de faire plus de sport dans son temps scolaire.

Objectifs : L'objectif est de former des collégiens judokas dans le respect des valeurs de la discipline et de les amener progressivement à passer les grades, à découvrir une autre culture.



Si dans un premier temps un simple accès à la section est possible, une licence fédérale sera obligatoire et il deviendra nécessaire rapidement d'être adhérent au sein d'un club affilié à la FFJDA. Tous les aspects de la discipline seront abordés, techniques, combat, kata, ju-jitsu en vue de préparer aux différentes UV de la ceinture noire.

Si je suis déjà licencié dans un club, je suis évidemment bienvenu, je reste dans mon club, l'objectif est de compléter les enseignements, les approfondir avec d'autres approches tout en maîtrisant la charge d'entraînement.

Si j'ai déjà fait du judo plus petit, c'est l'occasion de reprendre contact avec mon club, de réapprendre les bases pour finaliser un ancien projet.

Si je n'ai jamais fait de judo, ce n'est pas gênant, nous reprendrons les bases, les plus aguerris vous serviront de partenaires pour progresser plus vite. Vous aurez alors l'occasion de les rattraper voire de les dépasser qui sait ?

Le but pour tous est de progresser vers la ceinture noire et pour ceux qui se découvriront une âme de compétiteur, participer aux rencontres UNSS pour défendre les couleurs de l'établissement.

Recrutement en section sportive :

L'inscription s'effectue en renvoyant le présent document renseigné et signé au secrétariat du collège.

(Date limite de retour de cette feuille au secrétariat du collège: le mercredi 10 avril 2024).

Entrée en 6^{ème} : Une dérogation est envisageable si notre collège n'est pas votre établissement de secteur.

✂ -----

Contacts et inscriptions : Enseignant référent : M. Argentin, tél : 06 62 80 94 96

Mail : loic.arginin@ac-aix-marseille.fr

Compléter les informations suivantes si vous souhaitez une inscription :

Nom de l'élève : Prénom :

Date de naissance : Ecole actuelle :

Téléphone portable des parents : Ceinture :



L'option théâtre :

Tu as envie de t'exprimer, de jouer la comédie, d'intégrer un groupe ?

Rejoins la troupe du collège dès la classe de sixième !

Les élèves de l'option théâtre bénéficient d'une heure de pratique théâtrale par semaine. Cela se déroule le jeudi, en début d'après-midi, dans la salle des fêtes du collège.

40 élèves sont sélectionnés, répartis sur les niveaux 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}.

Pour les élèves de 6^{ème}, il y aura 10 places. Ils seront dans la même classe.

Une comédienne professionnelle intervient dans les cours de pratique, 30 heures durant l'année scolaire.

Trois spectacles au Théâtre de la Passerelle, sont prévus, en soirée (une participation de 15 euros, au total, sera demandée pour ces sorties).

Une représentation publique sur la scène du théâtre de la Passerelle vient clore le travail de « la troupe » au mois de mai ! Le spectacle de cette année aura lieu le mercredi 15 mai 2024. Les postulants et les parents sont cordialement invités.



Comment s'inscrire ?

Les élèves de CM2 intéressés postulent, en cochant dans le dossier d'inscription au collège le choix de l'option théâtre. Ils remettent ce dossier au secrétariat du collège Mauzan (à partir du 11 juin 2024). Ils auront la réponse à leur souhait d'intégrer la classe à partir du 24 juin 2024.

***Il ne s'agit pas d'être performant en théâtre, mais d'être motivé
pour tenter l'aventure !***

Présentation des classes bilingues et TEMPO:

Une classe bilingue permet d'étudier deux langues vivantes (anglais + italien ou allemand au collège Mauzan) dès la classe de 6^{ème}. Les élèves volontaires peuvent poursuivre une langue étrangère débutée à l'école primaire en parallèle d'une nouvelle langue (anglais) ou débiter l'apprentissage de deux nouvelles langues vivantes (anglais + italien ou allemand).

Comment s'inscrire ? Les élèves de CM2 intéressés postulent, en cochant dans le dossier d'inscription au collège le choix de l'option bilingue (en précisant italien ou allemand). Ils remettent ce dossier au secrétariat du collège Mauzan (à partir du 11 juin 2024). Ils auront la réponse à leur souhait d'intégrer la classe à partir du 24 juin 2024.

La classe TEMPO (de la 6^{ème} à la 3^{ème}), en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Gap, permet à des élèves inscrit au Conservatoire de bénéficier d'aménagements horaires afin de concilier l'enseignement général et musical (s'inscrire au Conservatoire qui informe le collège).

Présentation de la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté:

Une S.E.G.P.A accueille les élèves, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, présentant des difficultés scolaires importantes. Ils bénéficient d'adaptations et d'aménagements pédagogiques spécifiques.

Un élève est intégré en S.E.G.P.A à l'issue d'une Commission Départementale d'Orientation sur décision de l'Inspecteur d'Académie.

A partir de la classe de 4^{ème} SEGPA, les collégiens bénéficient de séquences de pratiques professionnelles (2 jours par semaine). Les champs proposés au collège sont Hygiène Alimentation Service (métiers de la restauration et aide à la personne) ou Vente Distribution Logistique.

Les élèves passent, à la fin de l'année de 3^{ème} SEGPA, le Diplôme National du Brevet série professionnelle.

Présentation du dispositif Unité Locale d'Inclusion Scolaire :

Au collège Mauzan, le dispositif ULIS est composé d'une douzaine d'enfants répartis sur les 4 niveaux. Chaque élève du dispositif est affecté dans une classe ordinaire. Il bénéficie d'une organisation pédagogique correspondant à ses besoins ainsi que d'enseignements adaptés dans le cadre de regroupements.

Informations concernant le collège :

La demi-pension : Les familles peuvent inscrire leur enfant à la demi-pension qui fonctionne avec un système de réservation du repas (4,20 euros). Les repas sont servis au Lycée Briand dans une salle réservée aux collégiens.

Le service médico-social : Le collège dispose d'une infirmière présente la semaine ainsi qu'une psychologue et une assistante sociale présentes 3 demi-journées.

Selon les besoins, les personnes précitées (et les professeurs) aideront les familles à la mise en place d'un **Plan d'Accueil Personnalisé (PAP)** : élève dont les difficultés résultent d'un trouble des apprentissages), d'un **Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)** : document qui définit la scolarité d'enfants reconnus en situation de handicap par la CDAPH) ou d'un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)** : document qui précise les adaptations à apporter à la vie scolaire de l'élève atteint de troubles de la santé).